

SERVICE (1) :
Code Service :



DECLARATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE
Mois/Année (2) :
(à souscrire obligatoirement au plus tard le 15 du mois suivant)

I. IDENTIFICATION DU REDEVABLE (3)					
Nom ou Dénomination sociale :		NUMERO IMPOT			
Sigle :		Adresse postale :			
Adresse physique :		N° téléphone			
		E-mail :			
II. OPERATIONS REALISEES (4)		Chiffre d'affaires réalisé du mois	Chiffre d'affaires (a)	Taux TVA (a1)	TVA collectée(b) = a * a1
1	Livraisons de biens			16%	
2	Prestations de services			16%	
3	Livraisons de biens à soi-même			16%	
4	Prestations de services à soi-même			16%	
5	Opérations afférentes aux marchés publics à financement extérieur			16%	
6	Importations effectuées par les entreprises minières en phase d'exploitation			16%	
7	Livraisons de biens			8%	
8	Prestations de services			8%	
9	Livraisons de biens à soi-même			8%	
10	Prestations de services à soi-même			8%	
11	Opérations afférentes aux marchés publics à financement extérieur			8%	
12	Importations effectuées par les entreprises minières en phase d'exploitation			8%	
13	Prestations de services			5%	
14	Prestations de services à soi-même			5%	
15	Opérations afférentes aux marchés publics à financement extérieur			5%	
16	Livraisons de biens			1%	
17	Livraisons de biens à soi-même			1%	
18	Importations effectuées par les entreprises minières en phase d'exploitation			1%	
19	Exportations et opérations assimilées			0%	
20	Opérations exonérées				
21	Opérations non imposables				
22	Total				
III. PRESTATIONS RECUES DES PRESTATAIRES NON ETABLIES EN RDC (5)		Montant des factures (c)		TVA collectée(d) = c * 16%	
23 Prestations reçues des prestataires non établis en RDC					
IV. DEDUCTIONS/Taxe sur (6)		Importations (e)	Local (f)	Total (g) = e+f	
24	Immobilisations				
25	Marchandises				
26	Matières premières				
27	Autres biens et services				
28	Total TVA Supportée (g24+g25+g26+g27)				
29	Pourcentage de déduction : %				
30	Total TVA déductible du mois (g28xg29/100)				
31	Report de crédit du mois précédent (déclaration précédente, ligne i42)				
32	Montant de la TVA déductible (g30+g31)				
V. REGULARISATIONS (7)		(h)			
33	Reversement de TVA				
34	Complément de déductions				
35	TVA retenue à la source par les entreprises minières				
36	TVA retenue à la source par le trésor Public				
37	Récupération de la TVA déductible sur le marchés publics à financement extérieur				
38	Correction Crédit TVA reportable				
VI. CALCUL DE L'IMPOT (8)		(i)			
39	TVA nette à verser (b22+d23+h33+h37+h38-b5-b11-b15-g32-h34-h35-h36)				
40	Crédit de TVA (b5+b11+b15+g32+h34+h35+h36-b22-d23-h33-h37-h38)				
41	Remboursement de crédit de TVA demandé (montant figurant sur la demande de				
42	Crédit de TVA reportable (i40-i41)				
43	TVA sur marchés publics à financement extérieur (b5+b11+b15)				
44	TVA pour compte des tiers				
45	TVA à l'importation exclue du droit à déduction				
46	MONTANT A PAYER (i39+i43+i44+i45)				
MODE DE PAIEMENT (9)					
CHEQUE CERTIFIE		VIREMENT		AUTRES	
Déclaré conforme à nos écritures,					
Sceau de l'entreprise		Nom et qualité du signataire (10)		Signature	
VII. RESERVE A L'ADMINISTRATION (11)					
N° du récépissé		Date du récépissé		Cachet de l'Administration	
IMPORTANT					
* Lire attentivement la notice au verso avant de remplir la déclaration. En cas d'hésitation, se référer au service de la DGI du lieu de souscription.					
* Remplir correctement en majuscule toutes les cases se rapportant à l'identification du redevable.					
* En cas de rature ou de surcharge, la déclaration ne sera pas acceptée.					

NOTICE

(1) **Service** : Indiquer le service gestionnaire où la déclaration est déposée

(2) **Mois et année** : Indiquer le mois (en lettre) et l'année (en chiffre) au cours desquels les opérations déclarées ont été réalisées

(3) **Identification du redevable** : Indiquer toutes les coordonnées du redevable en remplissant chaque case

(4) Opérations réalisées

Ligne 1 : Indiquer le chiffre d'affaires hors taxe et la TVA afférents aux livraisons de biens réalisées au cours du mois au taux de 16%

Ligne 2 : Indiquer le chiffre d'affaires hors taxe et la TVA afférents aux prestations de services encaissées au cours du mois au taux de 16%

Ligne 3 : Indiquer le coût de revient des livraisons de biens à soi-même réalisées au cours du mois et la TVA correspondante au taux de 16%

Ligne 4 : Indiquer le montant total des dépenses engagées au titre de prestations de services à soi-même réalisées au cours du mois et la TVA correspondante au taux de 16%

Ligne 5 : Indiquer le chiffre d'affaires afférent aux opérations réalisées dans le cadre des marchés publics à financement extérieur et la TVA correspondante au taux de 16%

Ligne 6 : Indiquer le montant de la TVA à l'importation des marchandises par les entreprises minières en phase d'exploitation constatée et liquidée au cordon douanier au taux de 16%

Ligne 7 : Indiquer le chiffre d'affaires hors taxe et la TVA afférents aux livraisons de biens réalisées au cours du mois au taux de 8%

Ligne 8 : Indiquer le chiffre d'affaires hors taxe et la TVA afférents aux prestations de services encaissées au cours du mois au taux de 8%

Ligne 9 : Indiquer le coût de revient des livraisons de biens à soi-même réalisées au cours du mois et la TVA correspondante au taux de 8%

Ligne 10 : Indiquer le montant total des dépenses engagées au titre de prestations de services à soi-même réalisées au cours du mois et la TVA correspondante au taux de 8%

Ligne 11 : Indiquer le chiffre d'affaires afférents aux opérations réalisées dans le cadre des marchés publics financement extérieur et la TVA correspondante au taux de 8%

Ligne 12 : Indiquer le montant de la TVA à l'importation des marchandises par les entreprises minières en phase d'exploitation constatée et liquidées au cordon douanier au taux de 8%

Ligne 13 : Indiquer le chiffre d'affaires hors taxe et la TVA afférents aux prestations de services encaissées au cours du mois au taux de 5%

Ligne 14 : Indiquer le montant total des dépenses engagées au titre de prestations de services à soi-même réalisées au cours du mois et la TVA correspondante au taux de 5%

Ligne 15 : Indiquer le chiffre d'affaires afférents aux opérations réalisées dans le cadre des marchés publics à financement extérieur et la TVA correspondante au taux de 5%

Ligne 16 : Indiquer le chiffre d'affaires hors taxe et la TVA afférents aux livraisons de biens réalisées au cours du mois au taux de 1%

Ligne 17 : Indiquer le coût de revient des livraisons de biens à soi-même réalisées au cours du mois et la TVA correspondante au taux de 1%

Ligne 18 : Indiquer le montant de la TVA à l'importation des marchandises par les entreprises minières en phase d'exploitation constatée et liquidées au cordon douanier au taux de 1%

Ligne 19 : Indiquer uniquement le chiffre d'affaires afférent aux exportations et opérations assimilées aux exportations réalisées au cours du mois

Ligne 20 : Indiquer uniquement le chiffre d'affaires afférent aux opérations exonérées de la TVA (non imposées) réalisées au cours du mois détaillées dans l'annexe I à la déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée.

Ligne 21 : Indiquer uniquement le chiffre d'affaires afférent aux opérations non imposables à la TVA (hors champ d'application) réalisées au cours du mois

Ligne 22 : Indiquer dans case a22 le montant total du chiffre d'affaires afférent à toutes les opérations réalisées au cours du mois et dans la case b22 le montant total de la TVA collectée

(5) Prestations reçues des prestataires non établis en République Démocratique du Congo

Ligne 23 : Indiquer dans la case c23, le montant brut de la (des) facture(s) afférente(s) aux prestations de services reçues d'un prestataire non établi en République Démocratique du Congo (cas de non désignation d'un représentant) et dans la case d23, la TVA correspondante reprise sur l'annexe s'y rapportant.

(6) Déductions de la taxe sur la valeur ajoutée

Ligne 24 : Indiquer dans la case e24, le montant total de la TVA supportée dont le droit à déduction est acquis sur les immobilisations importées, dans la case f24, celui des immobilisations acquises localement et dans la case g24, le montant total de la TVA supportée sur les immobilisations (importées et acquises localement)

Ligne 25 : Indiquer dans la case e25, le montant total de la TVA supportée dont le droit à déduction est acquis sur les marchandises importées, dans la case f25, celui acquitté sur les achats locaux des marchandises et dans la case g25, le montant total de la TVA supportée dont le droit à déduction est acquis sur toutes les marchandises (importées et acquises localement)

Ligne 26 : Indiquer dans la case e26, le montant total de la TVA supportée dont le droit à déduction est acquis sur les matières premières importées, dans la case f26, celui acquitté sur les achats locaux des matières premières et dans la case g26, le montant total de la TVA supportée dont le droit à déduction est acquis sur toutes les matières premières (importées et acquises localement)

Ligne 27 : Indiquer dans la case e27, le montant total de la taxe sur la valeur ajoutée supportée dont le droit à déduction est acquis sur les biens et services importés autres que ceux repris sur les lignes 24, 25 et 26 (fournitures, eau, électricité...), dans la case f27, celui relatif aux biens et services acquis localement, et dans la case g27, le montant total de la TVA supportée dont le droit à déduction est acquis sur ces biens et services (importés et achetés localement)

Ligne 28 : Indiquer le montant total de la TVA supportée dont le droit à déduction est acquis au cours du mois en distinguant celui relatif aux opérations d'importation dans la case e28, celui relatif aux opérations effectuées localement dans la case f28 et la somme de la TVA supportée dont le droit à déduction est acquis au cours du mois dans la case g28.

Ligne 29 : Indiquer le pourcentage de déduction de la TVA selon que l'assujéti est autorisé à déduire intégralement (100%) ou partiellement (prorata) la TVA supportée en amont. Le prorata est rapport, en pourcentage, entre, d'une part, le montant annuel des recettes afférentes aux opérations ouvrant droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée, celui des recettes afférentes aux livraisons de biens et aux prestations de services rendues aux missions diplomatiques et consulaires et Organisations internationales ainsi que celui des recettes afférentes aux exportations et opérations assimilées et, d'autre part, le montant annuel des recettes de toute nature réalisées par l'assujéti à l'exclusion des cessions d'éléments de l'actif immobilisé, des subventions d'équipements, des indemnités d'assurance ne constituant pas la contrepartie d'une opération soumise à la taxe sur la valeur ajoutée et des débours. Le montant des livraisons de biens et prestations de services à soi-même est exclu de deux termes du rapport.

Ligne 30 : Indiquer dans la case g30, le montant total de la TVA déductible sur les opérations du mois : produit du montant de la case g30 et du pourcentage de déduction indiqué à la ligne 29

Ligne 31 : Indiquer dans la case g31, le montant du crédit de TVA reportable repris dans la case i42 de la déclaration du mois précédent

Ligne 32 : Indiquer dans la case g32, le montant de la TVA déductible repris dans la case g32 et celui de report de crédit de TVA du mois précédent repris dans la case g32

(7) Régularisations

Ligne 33 : Indiquer dans la case h33, le montant de la TVA à reverser à la suite des régularisations opérées au cours du mois ou à la suite des impositions établies et notifiées par l'Administration des impôts

Ligne 34 : Indiquer dans la case h34, le montant de la déduction complémentaire de TVA à la suite des régularisations opérées au cours du mois

Ligne 35 : Indiquer dans la case h35 le montant de la TVA retenue à la source par les entreprises minières dont les détails doivent être fournis par l'entreprise ou l'établissement dans l'annexe II à la déclaration de la TVA

Ligne 36 : Indiquer dans la case h36 le montant de la TVA retenue à la source par le Trésor Public

Ligne 37 : Indiquer dans la case h37 la récupération du montant de la TVA déductible sur marchés publics à financement extérieur

Ligne 38 : Indiquer le montant de la différence entre le crédit de TVA reportable (case g31 de la déclaration du mois) et le montant du crédit de TVA corrigé dans le cadre des travaux de contrôle fiscal repris dans la case h38 (sur pièces ou sur place) et formellement notifié à l'assujéti

(8) Calcul de l'impôt

Ligne 39 : Indiquer dans la case i39, le montant de la TVA nette à payer au titre du mois

Ligne 40 : Indiquer dans la case i40, le montant de crédit de TVA du mois

Ligne 41 : Indiquer dans la case i41, le montant du crédit de TVA faisant l'objet de demande de remboursement au cours du mois

Ligne 42 : Indiquer dans la case i42, le montant du crédit de TVA à reporter sur la déclaration du mois suivant

Ligne 43 : Indiquer dans la case i43, la TVA facturée sur les opérations relatives aux marchés publics à financement extérieur (à remplir par le bénéficiaire de marché, pour la TVA prise en charge facturée à l'Agence d'exécution, et par le fournisseur des biens et services, pour la TVA prise en charge facturée au bénéficiaire de marché, selon le cas)

Ligne 44 : Cocher la case si on est représentant d'un prestataire non établi en République Démocratique du Congo et inscrire dans la case i44 la TVA collectée reprise sur l'annexe afférente aux prestations de services fournies par des non-résidents

Ligne 45 : Inscrire dans la case i45, le montant de la TVA à l'importation exclue du droit à déduction en cas d'importations réalisées par les entreprises minières en phase d'exploitation

Ligne 46 : Inscrire dans la case i46, le montant total de la TVA à payer correspondant à la TVA nette de la case i39, à la TVA facturée sur les opérations relatives aux marchés publics à financement extérieur de la case i43, à la TVA pour compte de tiers de la case i44 et à la TVA à l'importation exclue du droit à déduction de la case i45

(9) **Mode de paiement** : cocher la case correspondant au mode de paiement effectué

(10) Indiquer clairement le nom et la qualité de la personne habilitée à signer la déclaration

(11) **Réservé à l'Administration** : Ne rien mentionner dans les cases